

Département de l'Eure  
Arrondissement des ANDELYS  
Canton de LOUVIERS - NORD  
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 15 mars 2024

Date d'affichage : le 15 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Dont pouvoir (s) : 00

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE LE VINGT-ET-UN MARS A VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Francine DESABAYE, Céline RECHER, Elodie DESABAYE, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Bernard LEBOEUF, Alain LOEB, Chantal QUERNIARD et Pascal SCHWARTZ.

Absente : Françoise COHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

#### DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « DROIT COMMUN » AUPRES DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Madame la Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'acquisition du matériel ci-après :

##### POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE :

###### LAVE VAISSELLE + ADOUCISSEUR

Lave-vaisselle professionnel COLGED – STEEL360APV1

Métro ROUEN : 2 576.82 €HT SOIT 3 092.18 €TTC

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 1 288.41 €

Reste à charge de la commune : 1 803.77 €

##### POUR LE SERVICE TECHNIQUE :

###### NETTOYEUR HAUTE PRESSION STHILL RE 170 PLUS + KIT DE NETTOYAGE DE CANALISATIONS 15M

Nettoyeur haute pression marque STIHL modèle RE 170 PLUS

Etablissement Saint Etienne : 695.00 €HT SOIT 834 €TTC

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 347.50 €

Reste à charge de la commune : 486.50 €

POUR LA SALLE DES FETES :

REPLACEMENT DE 10 TABLES VENDEE 120X80

Equipement SEDI : 1 878.60 €HT

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 939.30 €

Reste à charge de la commune : 1 315.02 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité avec 14 voix POUR, l'acquisition du matériel cité ci-avant et décide :

Article 1 : D'autoriser Madame la Maire à demander le fonds de concours droit commun auprès de l'agglomération seine Eure,

Article 2 : D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'un fonds de concours de droit commun.

Article 3 : De prévoir les opérations au budget de l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laëtitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :